

Guide des critères d'admissibilité à Vision PDG

Seuls les présidents, PDG ou cofondateurs de sociétés technos sont admis à Vision PDG. Certains critères décrits plus bas, pourraient rendre admissible un individu sur présentation d'une demande auprès du comité organisateur.

Cette demande d'admissibilité est présentée en vertu de la clause :

- Clause relève
- Membre Émérite
- Substitution du PDG
- Associé, Cofondateur
- VIP d'une grande entreprise technologique

Clause relève

Les PDG en processus de transition et son successeur seront admis ensemble à Vision PDG pour un maximum de 2 ans. Par la suite, ces personnes sont invitées à participer à l'autre grande rencontre de l'AQT qui s'adresse aux leaders stratégiques : Big Bang ([Commercialisation](#)).

Membre Émérite

Le statut « Membre émérite » est destiné aux individus désirant contribuer activement à l'essor de la communauté des TIC et qui ne sont pas rattachés, de façon permanente à une société admissible. Ce statut permet de bénéficier pendant 2 ans maximum de tous les avantages du membership.

Critères d'éligibilité au statut de Membre émérite :

- Avoir été PDG d'une entreprise techno pendant au moins 3 ans au cours des 2 dernières années.
- Être toujours actif dans l'industrie : par exemple : à titre de mentor, investisseur ou administrateur d'une entreprise techno.

L'adhésion est préapprouvée chaque année afin de s'assurer que l'individu répond toujours aux critères.

Substitution du PDG

- Délégation du plein pouvoir par le Président

Associé – Cofondateur

- En substitution du PDG - Délégation du plein pouvoir par le Président
- Cofondateur - Pourcentage d'actionariat dans l'entreprise doit être au minimum du tiers

VP d'une grande entreprise en technologie

- En substitution du PDG - Délégation du plein pouvoir par le Président
- Les VP de grandes entreprises en technologies (1000+) sont admis à Vision PDG. Un seul par entreprise.

Demande de participation à Vision PDG

Cette demande d'admissibilité est présentée en vertu de la clause :

- Clause relève (veuillez également signer l'annexe clause relève)
- Membre Émérite
- Substitution du PDG
- Associé, Cofondateur
- VIP d'une grande entreprise technologique

Nom : _____

Titre : _____

Entreprise : _____

Motivation à participer :

Description des tâches :

Nature de la contribution à l'entreprise et principales responsabilités :

Délégation de plein pouvoir par le président (le cas échéant) :

Par la présente, je soussigné, _____, _____ (Titre et entreprise), confirme que

M. _____ détient tous les droits, l'autorité et le pouvoir d'agir et de représenter

_____ à titre de _____.

Signature : _____

Titre et entreprise : _____

Date : _____

Annexe CLAUSE RELÈVE

Dans le cas de la **clause Relève**, veuillez s'il vous plaît lire et signer le paragraphe suivant :

Bonjour,

Par la présente, je vous informe qu'en tant que PDG qui prépare sa transition au profit de la relève, j'aimerais bénéficier de votre règle d'admission qui permet à deux délégués d'une même entreprise de participer à Vision PDG.

Je confirme qu'à titre de PDG, ma relève est identifiée et que je souhaite qu'il ou elle puisse s'inscrire afin que je puisse faciliter la transition et lui faire bénéficier du réseau que j'ai pu développer au fil des années.

Je comprends que cette exception s'applique exclusivement, selon les places disponibles, aux PDG qui ont identifié leur relève. Je comprends aussi que je pourrai me prévaloir de ce privilège pour une durée de 2 ans, soit pour l'édition 2022 et l'édition 2023.

Merci de considérer cette demande

Signature : _____

Titre et entreprise : _____

Date : _____

Merci de retourner vos réponses au comité organisateur via cpesant@aqt.ca